

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département  
de Seine et Marne



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/01/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie, à huis clos, sous la présidence de M. Michel CALMY, maire.

MEMBRES		
Afférents	Présents	Votants
15	13	15

**Présents :**

Mme BIEN Malgorzata  
M. BUGUNET Didier  
M. CALMEL Christophe  
M. CALMY Michel  
Mme CHEVALLIER-THOMAS Lydie  
M. COLIN Olivier  
Mme GANTELET Nathalie  
M. GROLLEAU Thomas  
Mme HOUBAUX Nathalie  
M. JOSEPH Laurent  
Mme LEBLOIS Marie-Claude  
Mme SADDIER Isabelle  
Mme THIROT-DEPENTIS Sylvia

**Pouvoirs :**

M. GIRAUD François à M. GROLLEAU Thomas  
Mme DESMEYTER Joëlle à Mme SADDIER Isabelle

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Mme SADDIER Isabelle

## ORDRE DU JOUR

### 1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### 2- SUBVENTION AU TITRE DU FER (FOND D'EQUIPEMENT RURAL)

Le Fonds d'équipement rural (FER) créé par le Département s'adresse aux communes ou aux syndicats de communes de moins de 2 000 habitants afin de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets. Monsieur Le Maire explique que les projets pouvant être subventionnés dans le cadre de ce dispositif sont :

- l'aménagement et la rénovation du patrimoine immobilier de la commune ;
- la création ou la pérennisation d'équipements et de services aux habitants et à la mise en valeur du cadre de vie communal ;
- l'aménagement d'espaces publics et du domaine public routier.

*Après en avoir débattu et évoqué plusieurs projets susceptibles d'être éligibles à la demande de subvention, l'assemblée décide de reporter la question au prochain conseil prévu fin mars début avril.*

### 3- EMPLOI D'UN D'AGENT POLYVALENT EN CDD – ECOLE/GARDERIE/CANTINE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée, qu'afin d'assurer la bonne marche du service périscolaire, il est nécessaire de disposer d'un agent polyvalent qui aura vocation à pallier dans un premier temps les absences du personnel et à terme les potentiels départs en retraite.

Monsieur le Maire propose alors de bénéficier, en partenariat avec le Pôle Emploi, du dispositif d'emploi aidé au titre du « parcours emploi compétence » et de l'autoriser à signer un contrat à durée déterminée de 10 mois pour un temps de travail de 25h30 par semaine, payé au SMIC. Pôle emploi prendra en charge une partie du salaire à hauteur des 20 premières heures hebdomadaires.

*La proposition est adoptée à l'unanimité.*

### 4- ADHESION AU GROUPEMENT D'ACHATS SUD SEINE ET MARNAIS

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'adhérer au Groupement d'Achats Sud Seine et Marnais (GAS 77) dans le but de réaliser des économies d'échelle. En effet, le GAS 77 permet aux communes, qui ont des besoins communs, de s'associer pour passer des marchés de groupement plus avantageux qu'individuellement. Cette adhésion ne signifie pas participer obligatoirement à toutes les consultations initiées par le groupement.

*L'assemblée décide, à l'unanimité, d'adhérer au groupement GAS 77.*

## **5- ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC – GIP « ID 77 »**

Pour rappel, La commune est adhérente à ID77 (décision adoptée en séance du 18/09/2020) ; le groupement permet d'accompagner les communes du Département dans leur recours à l'offre d'ingénierie pour la mise en œuvre de leurs compétences et projets ; afin de finaliser l'adhésion, il appartient à l'assemblée de désigner un représentant auprès de cette instance.

Monsieur Michel Calmy est candidat.

*L'assemblée décide, à l'unanimité, de désigner le maire, Michel CALMY, comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP « ID 77 »*

## **6- REMBOURSEMENT DES FRAIS AUX ELUS DANS L'EXERCICE DE LEUR MANDAT**

Lors de l'exercice de leur mandat, les élus municipaux sont amenés à se déplacer pour assister à des réunions ; selon l'article L 2123-18-1 du CGTC, la commune peut rembourser les frais de transport occasionnés par les réunions hors de son territoire ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'autoriser le remboursement des frais de transport occasionnés par les déplacements des élus dans le cadre de leur mandat.

*L'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le remboursement des frais de transport des élus suivant le barème kilométrique en vigueur.*

## **7- CIMETIERE : MODIFICATION DU TARIF DES CONCESSIONS**

Monsieur Colin a étudié les différents tarifs pratiqués par les communes avoisinantes. Il note que les tarifs appliqués actuellement sont bien en dessous des tarifs des autres communes. Aussi il est proposé de modifier les tarifs comme suit :

Durée de concession	Tarif actuel		Nouveau tarif	
30 ans	Simple 270	Double 540	Simple 370	Double 740
50 ans	Simple 370	Double 740	Simple 500	Double 1000

Les tarifs des concessions en columbarium sont inchangés.

*La modification des tarifs des concessions est adoptée à l'unanimité.*

## **8- REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL ONF PORTANT SUR LES TRAVAUX FORESTIERS**

Monsieur le maire expose à l'assemblée que l'ONF avait prévu sur le massif des 3 pignons, une coupe de près de 125 hectares dans le secteur du Cul du Chien. Lors de la réunion d'information du 27 février 2020, il avait été convenu qu'un groupe de travail se réunisse afin de mener une concertation avec l'ONF sur la forêt de protection et revenir à une exploitation classique respectueuse des paysages.

Ce groupe de travail n'ayant fait l'objet d'aucune réunion, Monsieur le maire propose à l'assemblée de délibérer pour demander qu'une réunion se tienne au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

*L'assemblée décide, par 14 voix pour, 1 voix contre, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre contact avec les services de l'ONF, pour, conformément à leur engagement du 27 février 2020, demander la tenue d'une réunion du groupe de travail sur les travaux forestiers au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021.*

#### **9- DEMANDE DE SUBVENTION AU PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de sa politique de rénovation énergétique de l'éclairage public, le PNR apporte une aide pour les projets de rénovation situés en agglomération et dès lors que les éclairages sont coupés totalement au minimum 5h par nuit, toute l'année.

Monsieur le Maire précise alors que les travaux de rénovation prévus Rue de l'Ermitage respectent tous les critères d'éligibilité et propose de solliciter le Parc pour l'obtention d'une subvention au taux le plus élevé.

*L'assemblée décide, à l'unanimité, de solliciter la subvention du Parc Naturel Régional du Gâtinais pour la rénovation énergétique au taux le plus élevé.*

#### **10- SDESM : PROPOSITION POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE DE VEHICULES ELECTRIQUES**

Le SDESM propose aux communes de se regrouper pour lancer une commande de véhicules électriques (au moins une avant mai 2023) et bénéficier des aides gouvernementales. Une délibération pour inscription avant le 12 mars serait alors nécessaire.

*Après en avoir débattu, l'assemblée décide de ne pas donner suite à la proposition du SDESM.*

#### **11- SDESM : APPROBATION DES ADHESIONS DES COMMUNES DE SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS, MONTEREAU-FAULT-YONNE ET FONTENAY-TRESIGNY**

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur la demande d'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny, au syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

*L'assemblée approuve, à l'unanimité, les adhésions des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny, au SDSEM.*

Questions diverses :

Monsieur Le Maire indique qu'un foodtruck itinérant réalisant « des boulettes du monde » souhaite s'installer une fois par mois sur la commune. Le dossier est ouvert et en attente d'un contact.

Monsieur Le Maire relaie l'information du département de Seine-et-Marne qui a décidé d'augmenter de 25 euros le subventionnement de la carte Imagine R des collégiens. Cette aide étant rétroactive, les familles doivent en faire la demande sur le site : [www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr).

- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

  
Le maire,  
Michel CALMY

